

## Règlement du Tirage 50/50 au profit du CSAR

Le Centre de Services Animaliers de Rimouski organise un tirage 50/50 électronique au profit du refuge. Les détails et règlements du tirage sont décrits ci-dessous.

### 1. Organisateur

Le tirage est organisé par le Centre de Services Animaliers de Rimouski, un organisme sans but lucratif dédié à la protection et au bien-être des animaux situé au 277 rue des Fabricants, Rimouski QC G5M 0M7

### 2. Dates de Vente

Les billets pour le tirage 50/50 sont vendus électroniquement entre le 6 novembre 2024 et le 30 novembre 2024 à 23h59, heure de l'est.

### 3. Date et Heure du Tirage

Le tirage aura lieu le 2 décembre 2024, à environ 11h, heure de l'est. Le tirage sera effectué électroniquement de manière aléatoire.

### 4. Modalités de Participation

Les participants doivent acheter des billets de tirage via la plateforme électronique dédiée ([www.csar.ca](http://www.csar.ca)). Les billets sont disponibles à l'achat uniquement entre les dates spécifiées ci-dessus. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.

### 5. Prix

Le montant total recueilli par la vente des billets sera divisé en deux parts égales :

- 50 % du montant total ira au gagnant du tirage.
- 50 % sera versé au Centre de Services Animaliers de Rimouski pour soutenir ses activités.

### 6. Détermination du Gagnant

Le gagnant sera sélectionné au hasard parmi tous les billets vendus. Le tirage sera effectué à l'aide d'un système électronique certifié. Le gagnant sera contacté directement par le Centre de Services Animaliers de Rimouski dans les 24 heures suivant le tirage.

### 7. Réclamation du Prix

Le gagnant doit réclamer son prix dans un délai de 30 jours suivant la date du tirage. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai, le montant sera entièrement remis au Centre de Services Animaliers de Rimouski.

### 8. Conditions Générales

En participant au tirage, les participants acceptent les présentes règles ainsi que les décisions de l'organisateur, qui sont finales et sans appel.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le tirage en cas de circonstances indépendantes de sa volonté.

### 9. Responsabilité

Le Centre de Services Animaliers de Rimouski n'est pas responsable des problèmes techniques liés à la plateforme électronique ni des erreurs commises lors de l'achat des billets.

### 10. Renseignements

Pour toute question ou information concernant le tirage, veuillez contacter le Centre de Services Animaliers de Rimouski à [direction@csar.ca](mailto:direction@csar.ca) ou via notre site web : [www.csar.ca](http://www.csar.ca).

2024-11-06